



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Amélioration de l'habitat : Drome

Question écrite n° 925

Texte de la question

M Roger Leron attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement sur les inquiétudes du centre d'amélioration du logement de la Drome en matière de dotation ANAH pour ce département. En effet, si pour les OPAH la situation semble avoir évolué favorablement, il n'en est pas de même pour le secteur diffus hors OPAH. Sur les 14 millions de francs de besoins et demandes du département, seuls 6 millions de francs seraient engagés, c'est-à-dire qu'entre mai et décembre 1988 aucun logement locatif social privé ne pourra être retenu en dehors des OPAH. Cela affecte particulièrement les PIG (programme d'intérêt général), forts d'un grand nombre de dossiers importants : Romans, pays de Romans, Montelimar centre ancien, Baronnies, val de Drome (Crest, Loriol, Livron y compris). La dotation manquante représente environ 130 logements locatifs et un marché de travaux de 35 millions de francs, ce qui remet en question la réhabilitation du parc ancien. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour la reprise de ces marchés.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tableau ci-après fait apparaître le montant des dotations ouvertes à la délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) de la Drome pour le parc ancien en 1987 et 1988 : Voir tableau dans le JO no 33 (année 1988). (1) Engagé au 31 décembre 1987. (2) Engagé au 30 juin 1988. En 1988, l'action de l'ANAH est engagée prioritairement en direction des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et la structure du budget d'intervention a été modifiée de telle façon que le volume des crédits réservés à ces opérations soit supérieur de 20 p 100 à ceux de 1987. Les crédits réservés au parc ancien diffus ont été diminués corrélativement. En tout état de cause, le volume des autorisations de programme mis à la disposition du département de la Drome en 1988 pour l'amélioration de l'habitat ancien est en progression de 4,3 p 100 par rapport à 1987. Cette augmentation est du même ordre de grandeur que la progression du budget d'intervention de l'ANAH en 1988 (5,5 p 100). Il semble peu probable que des crédits complémentaires puissent être affectés au parc ancien diffus car le rythme des engagements en OPAH laisse entrevoir une consommation complète des crédits réservés.

Données clés

Auteur : [M. Leron Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 925

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2229